



Retrouvez la déchèterie  
la plus proche de chez vous

sur [www.agglo-st-etienne.fr](http://www.agglo-st-etienne.fr)

INFOS DÉCHETS

ou par téléphone **N°Vert 0 800 882 735**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

Etrat - Firminy - La Ricamarie - Roche-la-Molière - Saint-Chamond  
Saint-Etienne - Saint-Jean-Bonnefonds - Tartaras

**☀ Horaires d'été** > du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

	MATIN	APRÈS-MIDI
<b>lundi</b>	fermée	14h00 - 19h00
<b>du mardi au vendredi</b>	10h00 - 12h00	14h00 - 19h00
<b>samedi</b>	9h30 - 12h00	14h00 - 19h00
<b>dimanche</b>	9h30 - 12h00	fermée

**❄ Horaires d'hiver** > du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

En hiver, les déchèteries ferment à **18h00** au lieu de **19h00**

\*L'amiante et le plâtre sont désormais acceptés sous certaines conditions (règlement intérieur des déchèteries consultable sur le site internet de l'agglomération) dans les déchèteries de La Ricamarie « Montrambert-Pigeot » et Saint-Etienne « Le Soleil ».

### Saint-Héand

**☀ Horaires d'été** > du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

	MATIN	APRÈS-MIDI
<b>lundi</b>	fermée	
<b>mardi</b>	10h00 - 12h00	15h00 - 18h30
<b>mercredi et jeudi</b>	fermée	15h00 - 18h30
<b>vendredi</b>	fermée	15h00 - 19h00
<b>samedi</b>	9h30 - 12h00	14h30 - 19h00
<b>dimanche</b>	9h30 - 12h00	fermée

**❄ Horaires d'hiver** > du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

En hiver, la déchèterie ferme à **18h00**

**Les déchèteries sont fermées les jours fériés**

Déchèterie



**Déposez  
vos déchets  
dangereux en  
déchèterie !**



Imprimé sur papier issu de forêts durablement gérées - Ne pas jeter sur la voie publique - RCS SAINT-ETIENNE 480 647 478 00027



Eco-systèmes









recylum

SAINT-ETIENNE  
métropole  
communauté d'agglomération

# Certains de vos déchets sont dangereux pour la santé et pour l'environnement ne les jetez plus à la poubelle ou dans l'évier, apportez-les en déchèterie !



TYPE DE DÉCHETS	NATURE DU PRODUIT TOXIQUE	RISQUES	PRÉVENTION	ÉTIQUETAGE (ANCIEN ET NOUVEAU)
Peintures, colles, vernis	Solvants, pigments et liants	Pollution des eaux et des sols. À travers la chaîne alimentaire, l'homme peut être atteint. Si les peintures sont brûlées à l'air libre, des gaz cancérigènes sont produits et rejetés dans l'atmosphère.	Choisir des produits sans solvants ou sans conservateur toxique. N'acheter que la quantité de produits nécessaire. Opter pour des peintures à l'eau (nettoyage sans diluant).	     
Diluants, cires, dégraissants, décapants, ...	Solvants	Produits très inflammables pouvant se propager loin du lieu d'émission. Ceux composés d'éther de glycol sont suspectés d'avoir un impact sur la fertilité de l'être humain.	Éviter particulièrement les solvants chlorés. Le stockage doit se faire dans des locaux ventilés.	     
Déboucheurs, ammoniacs, détartrant avec acide chlorhydrique...	Acides et bases	Liquides agressifs pour l'homme, l'environnement et les canalisations. Peuvent être corrosifs, nocifs, irritants... Dangereux en cas de projection et de mélange avec d'autres produits.	Utiliser par exemple le vinaigre blanc pour détartrer.	   
Herbicides - fongicides anti-nuisibles - insecticides - engrais	Produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques	Toxique à faibles doses de façon répétée. Toxicité aigue en cas de contact, ingestion, inhalation. Depuis 2000, la mention « emploi autorisé dans les jardins » garantit l'achat d'un produit non classé « très toxique » ou « toxique » mais ne signifie pas qu'il est inoffensif.	Préférer la lutte biologique : prédateurs naturels, plantes répulsives ou attractives... Alternatives aux fongicides : ne pas trop arroser. Penser au compostage, désherbage manuel ou thermique, ...	      <p>....etc</p>

TYPE DE DÉCHETS	NATURE DU PRODUIT TOXIQUE	RISQUES	PRÉVENTION	ÉTIQUETAGE (ANCIEN ET NOUVEAU)
Cartouches d'encre et toners	Alcool et colorant pour les cartouches. Pigments organiques et résines pour les toners.	Produits toxiques pouvant être irritants, nocifs voire inflammables.	Penser à recharger les cartouches d'encre. La plupart des fabricants proposent la reprise des cartouches.	   
Radiographies	Sels d'argent	Pollution environnementale.		
Lampes basses consommation - néons	Mercure		Les lampes peuvent aussi être déposées dans certains commerces.	
Thermomètres	Mercure		Vente de thermomètres au mercure aujourd'hui interdite.	
Huiles de vidange	Métaux lourds, phénol...			   
Médicaments	Nombreuses substances actives	Impact pour l'homme et l'environnement.	Les médicaments peuvent être également déposés en pharmacie.	
Huiles de friture	Corps gras	Pollution des eaux : 1 litre d'huile pollue 10 000m <sup>2</sup> d'eau.		
Piles et batteries	Nombreux composés : acides, plombs, ...	Nocif pour la santé et l'environnement.	Les piles peuvent aussi être déposées dans certains commerces. Penser aux piles rechargeables.	

**À noter**

- Choisir des produits **éco labélisés**
- Toujours bien lire les **instructions d'utilisation**

Les déchets dangereux sont **valorisés ou traités** dans des **filères spécifiques**

**Déchets d'équipements électriques et électroniques : 3 solutions pour les recycler**

- **le 1 pour 1** : vous achetez un appareil neuf, le distributeur est tenu de reprendre l'ancien.
- **don à une association** : si l'appareil est en bon état, il sera réemployé.
- **les déchèteries** sont équipées pour recevoir ces appareils.